

Communiqué de presse

10 février 2026

Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : nouvelle offre d'accompagnement 2026

Déploiement de la nouvelle offre d'accompagnement du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL.

S'inscrivant dans la doctrine du FNP de la CNRACL, cette nouvelle offre poursuit les efforts précédemment déployés tout en élargissant le panel d'accompagnements du FNP.

Rénovée et élargie, elle ambitionne d'apporter un soutien opérationnel et global à tous les employeurs publics dans leurs démarches et actions de prévention.

Ciblée avec la détermination annuelle de priorités d'actions, le lancement régulier d'appels à projets ou encore le déploiement d'offres spécifiques à destination de typologies d'employeurs (collectivités et établissements de santé de moins de 100 affiliés, de 5 000 affiliés), elle vise à permettre aux employeurs territoriaux et hospitaliers de s'inscrire dans un parcours progressif d'amélioration des conditions de travail de leurs agents.

Centrée sur les besoins des employeurs et des affiliés, la nouvelle offre d'accompagnement a pour objectifs :

- d'orienter les accompagnements financiers vers les bénéficiaires affiliés du régime, destinataires effectifs des actions de prévention déployées par les employeurs,
- de développer la connaissance et la mise à disposition gratuite d'informations juridiques et statistiques permettant d'orienter et de guider l'action,
- de développer l'élaboration et l'émission de recommandations d'actions.

Accessible sur la plateforme « démarche numérique » ainsi que dans la rubrique dédiée du site de la CNRACL, cette offre sera prochainement enrichie avec trois dispositifs d'accompagnement axés notamment sur l'innovation en prévention et ouverts sur l'extérieur.

Depuis sa création, le FNP de la CNRACL soutient les établissements publics de santé et les collectivités territoriales dans leurs démarches de prévention et encourage leur responsabilité sociétale en privilégiant une approche globale, concertée et pluridisciplinaire de la prévention.

[Offre d'accompagnement](#)
[Page prévention](#)

À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caisse-des-depots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 25,6 milliards d'euros de cotisations perçues par près de 2,15 millions d'actifs et 41 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,63 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, pour 28,2 milliards de prestations versées. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr>).

Contact presse :

Cyril Parodi - Responsable communication
Mobile : 06 86 22 15 24
cyril.parodi@caissedesdepots.fr